

Le Cloître - Ploumery

- enquête au 12
- presbytère, chapelle 1809

Le Cloître
moderne

le 12
Dre.

de deux habitants
vivants le relevé

vement

alut né à
rêtre en 1799
is Rolland
rêtre à son

Létandue de la

Messieurs



J'ai reçu la circulaire que vous m'avez adressée en date
du neuf du courant, et je m'empresse d'y répondre.

- 1^o que l'église du cloître est dédiée à la sainte vierge,
- 2^o qu'il y a dans cette succursale, neuf cent-soixante-deux habitants,
et dont sept cent cinquante communient, suivant le relevé
que m'en a fait le maire.
- 3^o qu'un seul vicaire avec le desservant suffit.
- 4^o que monseigneur l'évêque m'a accordé provisoirement
monsieur Rolland pour vicaire,
- 5^o que je désire qu'il soit continué
- 6^o que je me nomme Charles Félix Legac-Lansalut né à
Chateaulin en l'année 1773 et ordonné prêtre en 1799.
- 7^o que mon vicaire se nomme Joseph Jean Louis Rolland
né à Botsorhel en l'année 1751 et ordonné prêtre à son
rapport en 1785.
- 8^o qu'il n'y a aucune chapelle nécessaire dans l'étendue de la

commune, L'église Succursale en étant au Centre.

9^o qu'il ne s'y trouve aucune chapelle domestique.

Aient conféré avec monsieur Le curé de St. Egonec, curé de mon Canton, sur le dernier objet mentionné en votre circulaire, nous sommes convenus, que les églises succursales de plouneour-menez et le cloître pourroient être réunies pour une même Station, et de concert aussi, nous avons présenté pour cette Station pour le carême prochain à monsieur Trouelin curé de Morlaix, Monsieur Malégoët prêtre de St. Egonec, qui en a été agréé.

J'ai l'honneur d'être avec bien du respect

Messieurs,

Au cloître ce 23 pluviôse
an 12. (13 février 1804)

Votre très humble
et très obéissant serviteur
Ch. f. Legac-Lansalut
Desservant du Cloître

Monsieur,

J'ai vu une Lettre Circulaire de Sa Grandeur
par laquelle elle désirait être un peu plus informée
de l'état des Presbytères des différents Cantons de
Son Diocèse. Je sais que la dite Lettre est adressée à
Monsieur Curé de ce Canton mais comme celui
de St Théron n'est malheureusement plus
il est mort le jour avant hier à six heures du soir
je dois après avoir présenté mes très soumis
respect à Monseigneur lui déclarer que le
Presbytère du cloître quoique tout neuf est tellement
manqué par le défaut des couvreurs et charpentiers
que l'on ne peut la couverture du toit des neiges le
Grenier est plein de neiges et pour les ouvrages
de charpente il n'y a ni cloisons ni fenêtres ni
portes de bonnes et l'on ne peut monter dans
la chambre ne dans aucun point de l'édifice, par
même dans le poury, la porte cochère ou de la cour
l'on ne peut plus monter elle tient sur 8 mauvaises
chevilles, on la ferme à clef et on frappe à l'extérieur

j'ose déclarer que si les Presbytères reviennent
avec des Doyens, comme l'onbre après l'homme,
je ne voudrais jamais prendre le Presbytère du cloître
pour la somme qu'il a coûté à bâtir car j'étais
depuis 30 ans à combien peut monter un Renard
de biens ecclésiastiques. Il est à la connaissance de
M^{re} l'abbé de tromelin que j'avais eu en 1748 des
héritiers de feu M^{re} l'abbé de la Masse mort chanoine
de son trois mille trente deux livres de deux maisons
bénéficiaires à St Paul qui sont été ensuite vendues
que six cent francs
il y a ici une très petite chapelle de St Barnabé qui
n'est entretenue que par les mines offrandes des
fidèles et les soins d'une bien honnête famille il est
à propos que ne pouvant être utile à aucune réparation
de l'église succursale du cloître qu'on laisse la prédite
chapelle subsister tant qu'on n'en déplaiera pas
de l'entretien ni de décurants qu'elle l'est. elle n'a
par un bon d'enclos. c'est par miracle qu'on la
laisse subsister. donc ce sera j'espère moi qui ai vu
la bonbonne de faire voir en ballie la plus jolie
chapelle de prestre celle de la Congrégation qui voudrait
faire fermer une chapelle ou église. et depuis le
Rétablissement de la Religion j'avais aussi obtenu
pour oratoire de Maspaul, l'église si jolie de Ste Catherine
encore conservée par miracle puisqu'elle est située sur
le grand chemin de St Paul à Lanvernec.
Après cet exposé l'on pourrait croire, que du moins
l'église du cloître est bien entretenue, j'oserai affirmer
que cent d'or offrandes, sans un sol de Rente peuvent

à peine suffire aux dépenses nécessaires à la
subsistance du culte. ie n'en suis pas quitte
cloître, que je manque de leur représentation qu'ils
tous leurs voisins j'en ai point d'ap. cette satisfaction qu'ils
pourraient dans ce moment me procurer à aller peu
de frais. ce que ne pourront point leur enfant quand
leur bien foudra de tout partager également
Non j'en ai point d'ap. de satisfaction d'ap. du côté
de leur réle pour la maison de Dieu pour le logement
de leur ^{pour} ~~attente~~ la fréquentation des sacrements
je ne demande point à faire voeu de spinier mais j'en
dans un cloître ha que j'aimerais bien m'occuper à
un theurme avec un bon peuple bien instruit,
et non grossier (quoiqu'en général il y ait ici des
meurs bien pures.) tout au fait c'est à Dieu à
décider quel sera mon sort, par la voie de notre
premier ~~attente~~ de ce diocèse auquel j'ai promis
et fait veir toute mon obéissance.
Cordon si je suis si long dans mes excuses j'en ai
pu être plus court. il sera encore plus long, il
durera jusqu'à la fin de ma vie, le très respectueux
attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être

À M^{rs} Morlaix
le 15 juin 1809
Votre très humble et très obéissant
Serviteur et va. Jean Boutein
Prêtre de servants du cloître
chez m^{rs} de la harrière neyrieux
Grande Rue n^o 87 à Morlaix

au cloître nleiben le 18 mars 1806

Le CLOITRE - Playbey

- enquête au 12
- chapells 1806
- presbytere, chapells 1809
- état de biens

ent
e. le

Sujet
Dire

aux
et
janvier
vous
le ma

ursale

res
e de
tout,
excepté
il

ne au
nas

leur

Commune du cloître plébeu, arrondissement
de Chateaulin département du Finistère. Le
29 floréal an 12



Messieurs

- 10 en réponse au premier article de votre
Circulaire du neuf plusios an 12 ou 30 janvier
mil huit cent quatre, j'ai l'honneur de vous
dire que Saint Blaise est le patron de ma
succursale.
- 26 au second article il y a dans cette succursale
898 âmes et 402 communians
- 36 au troisième article; il faut deux prêtres
pour la desserte, mais comme la disette de
prêtres ne permet point de faire face à tout,
un homme fort et robuste pourroit suffire, excepté
le temps de maladies épidémiques, alors il
faudroit absolument deux.
- 46 au 4^{me} article, je m'appelle Jean Quere né au
lieu de Hérizac en la commune de Grignac

Le seizieme jour d'octobre 1766 et
promu au Sacerdoce le vingt deux
Jan^{ier} 1766 messieurs j'ai l'honneur
de tre avec un profond respect et une
parfaite soumission

votre très humble et très
obéissant serviteur J. quéré
p^{re} desservant du cloître plibou

au cloître pleiben le 18 mars 1806



Monsieur

en réponse à la demande de monseigneur au sujet
des chappelles. j'ose employer votre organe pour dire
à sa grandeur qu'il y a dans cette succursale deux
chappelles dont l'une est dédiée à St Gervais abbé et
l'autre à St Jean baptiste. la première est en très
bon état de réparation et assez nécessaire pour
l'exercice du culte quoiqu'elle ne soit pas de toute
nécessité pour le moment pour le ministère elle le
deviendra pour le printemps prochain à cause des
grosses réparations dont a besoin notre église
succursale.

la seconde dédiée à St Jean est aussi en bon état de
réparation à l'exception de quelques vitrages et qui
seroit assez utile pour le ministère. S'il y avoit des
prêtres pour la desservir. j'ai l'honneur d'être par
continuation

vos tr. h. Serviteur
quière

mes assurances de respects et de soumission à sa grandeur
et m'excuse
ma santé se délabre tous les jours

La Succursale du cloître pleyben en réponse
aux questions de monseigneur l'évêque de
Quimper

10 réponse à la première question. la commune n'a point
de presbytère en propriété mais elle tient en ferme,
aux bourgeois, une maison commode et logeable et
un jardin.

à la seconde question. pour le moment il ne se trouve
point de maison décente dans la commune que l'on
soit disposé à vendre.

à la troisième question. les chapelles du cloître qui
ont été rendues mais rendues à la succursale
par saignereux, Lappellent, saint gearin, et saint
jean de coat-an-ilis & son.

La chapelle de st gearin est non seulement utile
mais très nécessaire au culte car sans elle la mère
église qui est très pauvre ne pourroit se fournir de
nécessaire ni seublement.

St Jean de coat-an-ilis & son est aussi fort utile
au culte.



Revenu de l'Eglise du cloître Canton
de Ligeux 3^e arrondissement du Finistère

Du 16	Decr 1783	rente de	4 ^e	10
Du 20	août 1784	cont: de	22	10
Du 10	Decr 1786	5	16	15 30
Du 12	juin 1787	5	16	..
Du 21	Decr 1787	5	9	..
Du 10	juin 1787	5	9	..
Du 23	juillet 1789	constitue	12	..
Du	1787	5	16	..
	plus		3	

93 93

